

---

## La fête foraine à la Saint-Romain de Rouen au XIXe siècle (4)

**Numéro d'inventaire** : 2015.37.60.35

**Auteur(s)** : André Dubuc

Nicole Duboc Yvon

**Type de document** : imprimé divers

**Période de création** : 4e quart 20e siècle

**Date de création** : 1999

**Matériau(x) et technique(s)** : papier

**Description** : Feuille polycopiée imprimée en noir, collée sur une feuille de papier rose.

**Mesures** : hauteur : 39 cm ; largeur : 26 cm

**Notes** : Extrait de "Circuits commerciaux, foires et marchés en Normandie", d'André Dubuc, édité par le Centre régional de documentation pédagogique.

**Mots-clés** : Histoire et mythologie

**Lieu(x) de création** : Pissy-Pôville

**Historique** : L'acquisition à laquelle appartient le document est constituée par une grande partie de travaux réalisés par une institutrice exerçant dans une commune de Seine-Maritime, dans un premier temps, en école maternelle puis pendant près de 25 ans en école primaire jusqu'en 1992. Elle a consacré sa carrière avec comme leitmotiv de faire apprécier l'école, et plus particulièrement la lecture et l'écriture à ses élèves. Fidèle à la pensée de Foucambert, elle part du principe qu'il faut employer des moyens ludiques pour cela, et qu'il faut impliquer concrètement les enfants dans les différents travaux mis en place, au travers de grands classiques français (Maupassant, Jules Verne etc.) mais aussi via des thématiques plus transversales (l'exemple des Contes des Mille et une nuits). Pour cela, elle a élaboré une méthode originale, centrée autour du personnage de la « Souris Verte », figure sortie de son imaginaire, et autour de laquelle l'institutrice va mettre en place toute une mythologie. Cela se constituera notamment par l'écriture d'un recueil des mémoires de cette Souris. Elle a également conservé de nombreuses lettres écrites par les élèves à l'attention du personnage. La mise en place de cette méthode originale a démontré ses effets pour amener les élèves à s'intéresser à l'écriture et à la lecture. Une fois la retraite venue, elle continuera à mettre en œuvre ses principes en collaborant étroitement avec la bibliothèque municipale, toujours en partenariat avec l'école, notamment par le biais de création d'expositions.

**Élément parent** : 2015.37.60

acclamée, qu'elle économisa en dix-huit mois un million. Et la France fut couverte de belles Fatma comme une invasion de sauterelles. ».

Elle eut en effet une influence énorme sur l'évolution de la foire et le public eut tendance à délaisser la présentation des monstres pour se presser vers les métiers où on pouvait voir de belles filles faisant la danse du ventre au « Pavillon marocain ».

Devant l'agrandissement et l'augmentation du nombre des spectacles : sept en 1849, douze en 1855 et près de vingt en 1880, on mit la vente des chevaux sur les boulevards Jeanne-d'Arc et Cauchoise. La façade des établissements ne devait pas avoir plus de vingt mètres. Pour plus de sécurité il fut interdit d'employer du bois vieux, pourri ou trop faible pour les fermes des combles, les gradins, les bancs et banquettes. Ils devaient être reliés avec des boulons et écrous, les pointes étant interdites de même que les galeries saillantes au-dessus des gradins destinés au public. Il ne fut admis au tirage que les forains qui avaient déclaré occuper des loges toute la durée de la foire.

La première pompe à feu avait fait mouvoir un théâtre mécanique dès 1856 mais ce fut le théâtre Cocherie qui le premier illumina sa façade par deux puissants projecteurs en 1855. Ce fut peut-être l'époque la plus fastueuse de la Saint-Romain car le spectacle était devant la porte des loges (10), à l'intérieur et derrière où se trouvaient les machineries. Le public lui-même, de spectateur devenait acteur en montant sur tous les manèges.

La durée officielle de la foire était de vingt jours mais des prolongations étaient accordées malgré les protestations des commerçants rouennais. Des entreprises de construction de baraques se créèrent aux prix de dix francs le mètre, les forains ne devant débiter la construction de leurs loges que deux jours seulement avant l'ouverture et les directeurs devant faire au bureau de l'architecte de la ville une déclaration écrite indiquant la nature et les dimensions de leurs constructions ainsi que le nombre de spectateurs qu'elles pouvaient contenir.

La foire du Havre qui fermait le 28 octobre gênait les forains désirant faire celle de Rouen commençant le 23 du même mois. Ils quittaient donc Le Havre avant la date de fermeture. En 1886 la municipalité havraise chercha à les retenir en infligeant une amende à ceux qui partaient avant la date légale. La municipalité rouennaise n'osa pas trop prendre parti mais la presse de Rouen et celle du Havre entrèrent en conflit (11).

Le clou de la fête en 1894 fut la baraque de « la Goulue ». Elle disait la bonne aventure au fond d'une voiture branlante après avoir fait courir tant de monde au bal du « Moulin Rouge ».

En 1897 le grand établissement Bidet (12) avait cent mètres de long. Les places pour les marchands de marrons chauds et de poissons frits étaient désignées.

Le gaz de ville revenait assez cher aux forains qui préféraient utiliser les lampes à gaz acétylène. A Rouen en 1900 on voulut le leur interdire sous prétexte de danger d'explosion. Devant les protestations et surtout l'impossibilité pour certains de changer, on demanda seulement qu'une autorisation soit délivrée. Des lampes alimentées à l'huile de colza contenues dans des manchons de verre, présentant un aspect convenable et propre étaient acceptées mais devaient être disposées aux endroits désignés par l'inspecteur de l'éclairage (13).

La loi du 15 juin 1906 fut la première concernant les installations électriques, réglementant l'éclairage et la force motrice fournis soit par le forain, soit par la société. Cette force nouvelle faisait porter la foule vers les loges brillamment illuminées, aux façades splendides richement décorées mais les machines à vapeur ou électriques, les orgues, sirènes et sifflets, les cloches et tam-tams, orchestres mécaniques, tout le vacarme dû à l'industrialisation dans le voyage tua la parade. Ils sont partis ces pitres comme Ameline, vrai chansonnier auteur de la chanson des « Gars normands » qui conduisait au feu les petits moblots cauchois en 1870. Ils sont partis tous ceux au nom amusant comme eux-même : « Gros-Guillaume, Papillon, Bilboquet, Décousu qui dépostigeait un champ de foire (14).

En 1906 le cinéma avait fait son apparition à la Saint-Romain bien avant les salles en ville. Ce n'est en effet qu'en 1908 qu'on pourra voir des scènes de « vues animées » à l'Alhambra ou dans un café rue de la République avec des « consommations de premier choix sans augmentation de prix ».

La naissance de ce nouvel art développa l'usage de l'électricité chez les forains avec le regret du passé devant les expositions de machines crachant de la fumée et des escarbilles dangereuses. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 1926 un décret réglementant les appareils à vapeur décida qu'ils ne devaient être alimentés qu'avec du coke.

Mais parmi les forains il était très facile à certains individus recherchés par la justice de se cacher. C'est dans cette idée de contrôle, par la loi du 16 juillet 1912 complétée par le règlement du 16 février 1913 que fut créé un carnet d'identité pour les marchands et industriels forains de nationalité française. Ils étaient obligés d'avoir un domicile fixe. Etaient réputés nomades, quelle que soit leur nationalité, tous individus circulant en France sans résidence. Ils devaient être munis d'un carnet anthropométrique d'identité qui les obligeait à faire viser par les maires ou commissaires de police chaque fois qu'ils stationnaient dans une commune.

